

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

64 N° 7 1937

L'Eglise et le communisme (2)

René BOIGELOT (s.j.)

p. 705 - 732

<https://www.nrt.be/fr/articles/leglise-et-le-communisme-23561>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'ÉGLISE ET LE COMMUNISME

1^{re} PARTIE : LE COMMUNISME (*suite*)

V. RÉSULTATS DU COMMUNISME.

Le Communisme réussit-il ? L'U. R. S. S. est-elle le paradis promis ? ou du moins, car nous savons qu'on n'en est qu'au stade inférieur du communisme, s'oriente-t-on vers le paradis promis ? Voici ce qu'en dit l'encyclique.

1. Réussite partielle.

L'encyclique ne nie aucunement qu'il y ait en Russie un « certain progrès économique » (n. 8). L'U. R. S. S. d'aujourd'hui est économiquement beaucoup plus puissante que la Russie d'il y a vingt ans. Elle occupe le premier rang mondial comme productrice en quelques domaines, le premier rang européen en plusieurs (1). Mais ces faits ne sont pas par eux-

(1) Voici les résultats à la fin du 1^{er} plan quinquennal. Ils se sont encore accrues depuis lors.

	1913	1928	1932	
			Monde	Europe
	15 ^e rang	10 ^e rang	6 ^e rang	4 ^e rang
Énergie électrique				
Houille	6 ^e	6 ^e	4 ^e	3 ^e
Aciers en lingots	5 ^e	6 ^e	2 ^e	1 ^{er}
Constructions mécaniques	4 ^e	4 ^e	2 ^e	1 ^{er}
Pétrole	2 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{er}
Machines agricoles		4 ^e	1 ^{er}	1 ^{er}
Tracteurs		4 ^e	1 ^{er}	1 ^{er}
Tourbe			1 ^{er}	1 ^{er}
Automobiles		12 ^e	6 ^e	4 ^e
Production industrielle totale		5 ^e	2 ^e	1 ^{er}

mêmes une démonstration de la valeur de l'idéal ou de la thèse communiste : en effet

« quand il est réel, ce progrès s'explique par bien d'autres causes, comme l'intensification de la production industrielle dans des pays qui en étaient presque privés, la mise en valeur d'énormes richesses naturelles, l'emploi de méthodes brutales pour faire d'immenses travaux à peu de frais » (n. 8).

« Il est vrai qu'en Russie il (le communisme) a contribué à secouer hommes et choses d'une longue et séculaire inertie et à obtenir par des moyens souvent sans scrupules quelque succès matériel » (n. 23).

Ces succès, la propagande moscovite s'efforce de les faire connaître de toutes parts. Installations de crèches pour enfants, parcs de culture physique, soucis de la santé, diffusion de l'instruction, création d'hôpitaux modèles ou d'installations scientifiques, sont autant d'incontestables et très louables réalisations soviétiques que le tsarisme n'aurait pas pu réaliser, même de très loin, en si peu de temps. Si l'on ajoute l'industrialisation du pays et la mécanisation du travail agricole on aura le meilleur des progrès réalisés par le communisme. Il reste à voir à quel prix humain !

2. *Échecs et tares.*

Après avoir reconnu loyalement une réussite partielle, l'encyclique en arrive à souligner le revers de la médaille.

1^o *L'échec économique.*

« Le communisme n'a pu et ne pourra réaliser son but, pas même sur le plan purement économique. Nous savons par des témoignages non suspects, dont certains sont récents, que, de fait, ce qu'il s'était promis, il ne l'a pas atteint » (n. 23).

L'encyclique fait ici allusion sans nul doute aux deux grandioses échecs des essais de collectivisation absolue en U. R. S. S. Par deux fois, lors du communisme de guerre (1917-1920) et lors du fameux plan quinquennal, le communisme a essayé de réussir la collectivisation absolue de tout le pays : par deux fois, il s'est buté la tête contre les instincts et les passions de l'homme éternel, l'indolence, l'égoïsme, le sens de la propriété. L'ouvrier partiellement, le paysan surtout, ont brutalement fauché tous les rêves des théoriciens.

De 1917 à 1920 divers décrets réalisèrent la collectivisation

progressive des moyens de production en U. R. S. S. : nationalisation des banques (14 décembre 1917), annulation des dettes (28 janvier 1918), nationalisation des terres (15 février 1918), nationalisation du commerce extérieur (23 avril 1918), de la grande industrie (28 juin 1918), du commerce intérieur (21 novembre 1918), de la petite industrie (29 novembre 1920). L'on supprima la monnaie (30 avril 1920). Le salaire était identique pour tous : il consistait en un certificat de travail qui permettait de s'alimenter aux magasins publics.

Le résultat de ces mesures fut une aggravation terrible de la situation économique redoutable telle que l'avait laissée la guerre de 1914-1917 et que l'accentuait la guerre civile de 1918-1920. Puisque le salaire était identique, que l'on travaillât ardemment ou paresseusement, l'homme éternel qui vit en l'ouvrier obéit à la loi du moindre effort. Et puisque, par décret du 13 mai 1918 établissant l'impôt forcé en nature, on réquisitionnait ses porcs, ses volailles, ses grains, sans l'indemniser, faute de produits manufacturés à lui donner, l'homme éternel qui vit dans le paysan tua le plus possible « vaches, veaux, cochons, couvées » avant l'arrivée des agents de réquisition (1) ou se contenta, par après, de semer pour ses seuls besoins personnels. Ces procédés s'ajoutant à l'effrayante désorganisation causée par la grande guerre et par la guerre civile russe contre les Blancs aboutirent à une famine atroce. La production industrielle était tombée en 1920 à 18 % de ce qu'elle était en 1913 et la production agricole qui était de 4.774.000 pouds avant-guerre était en 1920 de 2.944.000 (2). Ce fut la famine.

« Nous venons de vivre deux années de difficultés énormes, invraisemblables, deux années de famine, de privations, de calamités » (3). « Le peuple a faim. On a faim dans les fabriques et dans les usines » (4).

(1) Comme le Belge lors de l'invasion en 1914 buvait son bourgogne en disant : « voilà en tout cas une bouteille que les Allemands n'auront pas ».

(2) Gurian citant les chiffres de KRIZMAN dans le *Bolchevisme*, Paris, Beauchesne, p. 126. Le poud vaut 16 kilogs 380.

(3) LÉNINE, article du 11 avril 1920, dans *Œuvres Complètes*, Paris, Éditions sociales internationales, t. XXV, p. 186.

(4) LÉNINE, Discours au 3^e Congrès panrusse de l'Union de la Jeunesse communiste (2 octobre 1920) dans *o. c.*, t. XXV, p. 470.

Le théoricien Lénine qui avait voulu forcer la vapeur fut contraint de la renverser. Dès 1919, un décret du 1^{er} avril fixe trois échelles de salaires pour les ouvriers; puis réapparaissent les modes de travail capitaliste : salaire aux pièces, amendes, primes, heures supplémentaires. Cela ne suffit pas. Il fallut l'inauguration de la N. E. P., nouvelle politique économique, antisocialiste. Divers décrets rétablissent la liberté du commerce intérieur (24 mars 1921), suppriment les réquisitions des produits agricoles (29 mars 1921), dénationalisent les petites entreprises de moins de vingt ouvriers (7 juillet 1921), autorisent la location d'usines à des particuliers (10 juillet 1921), permettent le libre commerce des produits agricoles ou manufacturés (19 juillet 1921), rétablissent la Banque d'État et la monnaie (20 octobre 1921). Lénine eut soin de présenter la N. E. P. comme un « recul stratégique » : il voulait bien que la bête respirât, quitte, une fois celle-ci reposée, à la pousser de nouveau en avant.

L'homme éternel, parce qu'il pouvait gagner personnellement, reprit sa besogne. L'ouvrier travailla mieux. Le paysan sema davantage. L'économie repartit. Le commerce libre refleurit. Le paysan s'enrichit. La hiérarchie industrielle, manœuvres, qualifiés, techniciens, se reforma. La différenciation paysanne, petite et moyenne paysannerie, reparut.

Vint le plan quinquennal (1928). Tout le monde sait qu'il visait une industrialisation intensive de l'U. R. S. S.; l'on sait moins qu'il reprenait, à nouveau frais, l'entreprise de la collectivisation des campagnes. Divers décrets parurent rétablissant la réquisition des produits agricoles (28 juin 1929), confisquant en diverses provinces les exploitations des paysans riches et transformant les autres en Kolkhoses (1) (6 janvier 1930). Mais comme Lénine, Staline se heurta à l'homme éternel. Les mêmes causes donnèrent les mêmes effets. Et si, malgré de nombreux « coulages » ou malfaçons (2) l'industrialisation réussit presque

(1) Le Kolkhose est une propriété d'État que les paysans sont tenus de cultiver avec droit de jouissance perpétuelle de la terre et divers avantages cités plus loin.

(2) Pour 1934, les « rebuts atteignaient 6,4 % de la production de l'industrie

complètement, la collectivisation absolue de la terre (de 31 % en 1931, les emblavures kolkhosiennes atteignent en 1934 : 85 % du terrain) s'avéra catastrophique. Si l'agriculture eut un rendement satisfaisant, le cheptel connu à nouveau une descente quasi verticale.

En milliers de têtes :	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Chevaux (1)	34.6	30.2	26.2	19.6	16.6	15.6
Vaches laitières	30.4	26.7	24.4	21	19.5	19.6
Ovins	147.2	108.8	77.7	52.1	50.6	52
Porcs	20.9	13.6	14.3	11.6	12.2	17

Devant les suites menaçantes de pareille situation, Staline vira de bord. Un nouveau statut des kolkhoses fut publié. À côté de la propriété collective qui demeure pour l'essentiel (90 % des exploitations), il fait des concessions importantes aux instincts de propriété privée paysanne. Dans les régions agricoles, le kolkhozien peut posséder, outre son isba et un petit terrain, une vache, deux veaux, deux truies avec porcelets, dix chèvres ou brebis, une quantité illimitée de volailles et de lapins, vingt ruches. Dans les régions d'élevage, la tolérance va, selon les cas, de 2 à 10 vaches, 20 à 150 moutons et chèvres, 2 à 8 chameaux (2). L'on avouera que ce n'est pas trop mal ! Une nouvelle N. E. P. agricole est en cours. Il ne semble plus que le recul soit provisoire. Déjà on constate les effets de la mise en œuvre de cette nouvelle politique plus libérale.

En milliers de tête :	1934	1935	1936
Chevaux	15.6	15.9	16.6
Ovins	52	61.1	73.7
Porcs	17.4	22.6	30.4

automobile, 4,6 % pour les constructions mécaniques, 3,5 % pour la construction électrique, pour atteindre 17,6 % dans celle des machines-outils ». Paris, Spes, *Dossiers de l'Action Populaire*, 25 Novembre 1935, p. 2340.

(1) La diminution du nombre de chevaux est particulièrement (40 % compensée par l'augmentation de la puissance mécanique du matériel agricole. *Dossiers de l'Action Populaire*, *Ibid.*, p. 2336.

(2) *Dossiers de l'Action Populaire*, Paris, Spes, 10 Mai 1935, p. 1032, reproduisant le statut-type adopté en février 1935 par le congrès des kolkhoziens d'élite de l'U. R. S. S.

¶ Grâce aux concessions faites à l'intérêt individuel, le paysan reconstitue son cheptel privé et il est probable que le rendement des fermes collectives bénéficiera lui aussi partiellement du meilleur état d'esprit des paysans. L'U. R. S. S. en arrivera sans doute, au travers de divers tâtonnements, à un régime mixte de propriété privée et de propriété collective.

Mais il importe de noter que tout cela n'est plus le communisme prêché par les théoriciens, que l'on ne s'y oriente pas, qu'on fait route actuellement en lui tournant le dos, que, contraint par les faits, l'on rend hommage à la fécondité de l'instinct personnel de propriété. Loin de tendre à rendre à chacun selon ses besoins, on le paie purement et simplement selon son travail. D'indifférencié au début (1918), le salaire connaît aujourd'hui 8 catégories où l'ouvrier touche d'autant plus qu'il produit plus et a plus de compétence. Il peut se constituer un capital privé qu'il peut transmettre par héritage (1). Loin de tendre à la collectivisation absolue des moyens de production, on a dû, pour l'agriculture, réintroduire une propriété privée partielle du cheptel, ne se bornant pas à la propriété privée des moyens de consommation admise des théoriciens. Les essais de collectivisation absolue ont bel et bien échoué. Le collectivisme absolu s'est révélé « inviable » à l'homme d'aujourd'hui. Le « tout autre homme » qui fera réussir le communisme ne semble pas encore conçu !

L'encyclique en une phrase lapidaire donne les raisons profondes de cet échec des principes. Loin d'être accidentels, ils sont inhérents au fondement même du système, le matérialisme.

« Même sur le terrain économique, on ne peut se passer de la morale, du sentiment moral de la responsabilité, pour lequel il n'y a pas de place dans un système aussi matérialiste que le communisme ». (n. 23).

Là où le christianisme lui-même échoue partiellement à

(1) Marx et Engels notaient parmi les mesures communistes susceptibles d'être mises rapidement en application dans les pays les plus avancés, « l'abolition de l'héritage » (*Manifeste du Parti Communiste*. Paris, Bureau d'éditions, p. 30). En U. R. S. S., après avoir supprimé l'héritage, on l'a rétabli et progressivement élargi !

vouloir faire bien agir, malgré l'éternité redoutable des répercussions qu'il attribue à nos actes, le communisme doit fatalement échouer, lui qui ne donne à nos gestes que des répercussions terrestres et passagères. Aussi, pour dompter l'homme, et aboutir aux résultats indiqués, le communisme est-il contraint de faire appel à la brutalité et au terrorisme.

2^o *Le Terrorisme.*

Nous devons donner acte au communisme que la cité soviétique actuelle n'est pas encore la cité de ses rêves : elle n'est que la cité transitoire de la phase inférieure du communisme, de la dictature du prolétariat. Il nous sera toutefois permis de regarder les réalisations actuelles et de prendre conscience de ce par quoi il nous faudra passer tous, bourgeois et ouvriers, avant d'atteindre au Paradis désiré. Les faits nous obligent à déclarer que le voyage n'offre rien d'enchanteur. D'autant plus, qu'« aucun des grands théoriciens du communisme » ne s'est risqué à prévoir combien de temps (1) il durera. D'autant plus qu'il est certain que les espoirs de Lénine en une instauration rapide du communisme parfait, même dans la seule Russie, n'ont pas été peu échaudés. Les innombrables procès de l'heure actuelle, visant tous d'anciens chefs du communisme accusés de complot contre-révolutionnaire, nous obligent à affirmer, avec une certitude expérimentale, que le temps n'est pas proche où, les vertus communistes étant devenues habitudes, l'instauration de la phase supérieure du communisme pourra se réaliser.

Comme nul ne doute que le sort des ci-devant bourgeois ait été et soit encore, pour les rares survivants de l'espèce, atroce en U. R. S. S., l'on nous excusera de n'en rien dire.

Quant au sort des ouvriers, la propagande russe nous affirme et nous répète qu'il s'améliore d'année en année en U. R. S. S.

(1) « Il vous faudra traverser, quinze, vingt, cinquante années de guerres civiles et internationales, non seulement pour changer les rapports sociaux, mais pour vous transformer vous-mêmes et vous rendre aptes à la domination politique ». MARX, cité par STALINE, *Les questions du Léninisme*, t. I, p. 98.

Alors que, nous dit-on en un beau contraste, le sort des ouvriers capitalistes va en s'aggravant toujours, à preuve les années de crise, celui des ouvriers d'U. R. S. S. subit une amélioration, lente sans doute, mais continue et progressive. Que faut-il en penser ?

A juger du terrain matériel il est indéniable que la situation de l'ouvrier russe qui a été littéralement terrible au début du régime (famine de 1920-1922) ne se soit quelque peu améliorée. Cependant, mises à part certaines catégories de privilégiés — bureaucrates, techniciens — cette situation, à l'heure actuelle encore (1937), est nettement inférieure à celle de l'ouvrier des pays capitalistes et serait pour lui littéralement intolérable.

Quelques faits suffiront à le prouver (1).

Le salaire total de l'ouvrier russe s'élève *en moyenne* (2) à 300 roubles par mois. Un tiers de cette somme n'est pas touché par l'ouvrier mais correspond aux avantages sociaux qui lui sont fournis (congé payés, bas loyers, soins médicaux et dentaires gratuits, pensions de vieillesse et d'invalidité, maisons de repos, etc.). Il lui reste donc pour ses frais de subsistance 200 roubles environ, soit théoriquement 600 francs français. Mais le pouvoir d'achat du rouble est considérablement inférieur à celui du franc. Se basant sur les prix des articles de même qualité moyenne dans les magasins d'État soviétiques et dans un grand magasin populaire de Paris, la Samaritaine, Citrine établit un long tableau des heures que doivent respectivement travailler un ouvrier soviétique et un métallurgiste de la région parisienne en 1936 pour se procurer le même objet. Citons quelques articles de cette longue nomenclature (3) :

(1) Nous les empruntons à Sir Walter CITRINE, Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats britanniques, travailliste, dans son livre *A la recherche de la vérité en Russie*, Paris, Berger-Levrault, 1937. En raison de ses fonctions et vu l'effort d'unité tenté par les communistes de tous pays pour se rapprocher des socialistes, Sir Citrine a pu visiter en U. R. S. S. tout ce qu'il a voulu, a pu interroger qui il lui a plu. Son récit est remarquablement objectif.

(2) Un peu plus que le salaire du très grand nombre.

(3) CITRINE, *Ibid.*, p. 368.

Articles	Heures de travail nécessaires à leur achat	
	Pour hommes	pour l'ouvrier russe pour l'ouvrier français
Pardessus	136 à 211	33 1/4 à 70 3/4
Pantalons	45 1/4 à 54 1/4	18
Chaussures jaunes	43 1/2	10 à 13 3/4
Pour dames		
Manteaux	108 3/4 à 322 1/4	23 1/2 à 71 1/2
Tailleurs.	120 3/4	35 1/2 à 47 3/4
Armoire en sapin ordinaire.	120 3/4	43 1/4
Bicyclettes	151 à 181	74 1/2
Beurre le kilo	10 3/4 à 14	3 1/4 à 4
Viande	3 1/2 à 6	1 1/2 à 5 1/2
Pain blanc	1 1/4	1/2

La conclusion est limpide : l'ouvrier soviétique est nettement moins bien loti que l'ouvrier occidental.

Le logement en U. R. S. S. est en crise générale. Les destructions des guerres, la nécessité d'obvier au plus pressé (alimentation, achats de machines à l'étranger pour la réalisation du plan d'industrialisation...), l'accroissement considérable de la population, l'arrivée dans les villes de nombreux paysans transformés en ouvriers, ont pour effet à l'heure actuelle, une pénurie inouïe d'habitations. Chacun (1) dispose comme « surface pour vivre et dormir », non compris l'espace pour la cuisine, la lessive, etc., de 4 m² 55 (2). On devine la promiscuité et l'agrément de cette vie étroite et collective!

Tout ceci représente une amélioration sur le passé! Nous pensons que la situation ira en s'adoucissant mais « il se passera encore bien des années avant que les conditions de vie en Russie atteignent le niveau de la plupart des nations occidentales » (3).

Tels sont les résultats matériels qui n'ont rien de bien idyllique! Envisageons maintenant le climat spirituel où respire l'ouvrier.

(1) Non pas Staline évidemment! mais chaque habitant, la surface bâtie en m² étant divisée par le chiffre de la population.

(2) CITRINE, *Ibid.*, pp. 145-147.

(3) CITRINE, *Ibid.*, p. 63.

Il n'y a plus de capitalistes exploiters. Il n'y a plus de gens riches à envier ou dont le luxe insolent et tapageur accentue la sensation de pauvreté et d'indigence personnelle : on partage à peu près tous (1) le même régime austère. La misère est un peu moins grande qu'hier. On a des avantages sociaux, maisons de vacances, de repos, etc..., dont seul un petit nombre profite aujourd'hui mais dont on espère profiter soi-même demain. On a l'impression que le peuple est maître et on le croit. On entend dire que la misère des prolétaires dans les pays capitalistes est bien autrement atroce que la sienne et on le croit. On espère mieux demain. On vit beaucoup d'espérance.

Sans doute on paie cher aujourd'hui ses maigres avantages et ses espoirs. Mais, grâce à une habile propagande et à un véritable « bourrage de crânes », on ne se rend compte qu'à demi du prix qu'on les paie. On les paie notamment de la dictature et d'une dictature qui surenchérit sur les autres. « Je vois nettement la différence entre le but de la dictature de la Russie soviétique et celui des pays fascistes. Mais les méthodes employées sont très analogues. Toutes ont leur police secrète et emploient arbitrairement arrestations et emprisonnements. Quelle est la différence entre le Guépéou russe et la Gestapo allemande ? La Russie a aussi supprimé toute opposition politique. La liberté de parole, la liberté de la presse et les réunions publiques sont refusées à tous, sauf au Parti communiste » (2). « Nous avons protesté quand Hitler a emprisonné Dimitroff et quelques autres hommes et qu'il était prêt à les faire fusiller après l'incendie du Reichstag allemand. Nous ne pouvons rester indifférents quand un soi-disant État socialiste fait fusiller 117 personnes sans aucun jugement véritable. Si Hitler avait perfectionné son système à l'exemple de Staline, le monde n'aurait jamais entendu parler de Dimitroff. Il aurait été fusillé séance tenante dans son cachot » (3).

Les ouvriers occidentaux de nos démocraties admettraient-ils

(1) Les différences de niveau de vie réapparaissent et s'accroissent, mais l'évolution est à son début.

(2) CITRINE, *Ibid.*, p. 288. — (3) CITRINE, *Ibid.*, p. 304.

la suppression du droit de grève : le gréviste est puni de prison, de travaux forcés, voire de mort s'il est un meneur ! Il est coupable du crime de « contre-révolution ». Nos mauvais ouvriers admettraient-ils d'être publiquement et nommément dénoncés, en vertu des droits de l'auto-critique, sur journaux muraux, comme des maladroits, des paresseux, des gâcheurs de besogne (1) ? Admettraient-ils de toucher leur salaire à des guichets spéciaux, ceux des « mauvais ouvriers » ?

On vit dans une véritable oppression intellectuelle. Qu'on écoute le témoignage non suspect d'André Gide (2).

« En U. R. S. S. il est admis d'avance et une fois pour toutes que sur tout et sur n'importe quoi il ne saurait y avoir plus d'une opinion... Chaque matin, la Pravda (3) enseigne ce qu'il sied de savoir, de croire. Et il ne fait pas bon sortir de là... Ce façonnement de l'esprit commence dès la plus tendre enfance. De là d'extraordinaires acceptations dont parfois, étranger, tu t'étonnes, et certaines possibilités de bonheur qui te surprennent plus encore.

Tu plains ceux-ci de faire la queue durant des heures; mais eux trouvent tout naturel d'attendre. Le pain, les légumes, les fruits te paraissent mauvais; mais il n'y en a point d'autres. Ces étoffes, ces objets qu'on te présente, tu les trouves laids; mais il n'y a pas le choix. Tout point de comparaison enlevé sinon avec un passé peu regrettable tu te contenteras joyeusement de ce qu'on t'offre. L'important, ici, c'est de persuader aux gens qu'on est aussi heureux, qu'en attendant mieux on peut l'être; de persuader aux gens qu'on est moins heureux qu'eux partout ailleurs. L'on n'y peut arriver

(1) Citrine raconte (p. 88) qu'il a vu tel tableau mural d'usine représentant des avions, des autos, des mulets, des tortues, des escargots, avec en regard des noms d'ouvriers et le pourcentage de leur production. Quel patron capitaliste oserait pareil dessin ?

(2) Nous savons parfaitement les réserves que la presse soviétique s'est empressée d'apporter au livre de Gide. Nous savons tout ce qu'on peut opposer à la qualité de son témoignage : éducation bourgeoise dont il est imprégné inconsciemment, ignorance de la langue, absence de formation scientifique, historique... etc. Du moins ne peut-on récuser sa sincérité et la sympathie de son regard. Si nous citons Gide, c'est parce qu'il dit très clairement et très brièvement sa pensée. Mais nous avons veillé à recouper son témoignage par une documentation dont nous avons soigneusement exclu tout livre ou toute revue de caractère antisoviétique.

(3) Comme en toute dictature qui se respecte, il n'y a évidemment de presse en U. R. S. S. que la presse gouvernementale.

qu'en empêchant soigneusement toute communication avec le dehors (j'entends le par delà les frontières). Grâce à quoi, à conditions de vie égales, ou même sensiblement inférieures, l'ouvrier russe s'estime heureux, *est* plus heureux, beaucoup plus heureux que l'ouvrier de France. Leur bonheur est fait d'espérance, de confiance, et d'ignorance...

Nous admirons en U. R. S. S. un extraordinaire élan vers l'instruction, la culture; mais cette instruction ne renseigne que sur ce qui peut amener l'esprit à se féliciter de l'état de choses présent... J'ai vite dû comprendre que, en plus des dénonciations et des outrances : la soupe du réfectoire est mal cuite ou la salle de lecture du club mal balayée, cette critique (1) ne consiste qu'à se demander si ceci ou cela est « dans la ligne générale » ou ne l'est pas. Ce n'est pas elle, la ligne, que l'on discute. Ce que l'on discute, c'est de savoir si telle œuvre, tel geste ou telle théorie est conforme à cette ligne sacrée. Et malheur (2) à celui qui chercherait à pousser plus loin!...

Le citoyen soviétique reste dans une extraordinaire ignorance de l'étranger. Bien plus; on l'a persuadé que tout à l'étranger et dans tous les domaines allait beaucoup moins bien qu'en U. R. S. S. Cette illusion est savamment entretenue. Car il importe que chacun, même peu satisfait, se félicite du régime qui le préserve de pires maux... Les questions que l'on nous pose sont souvent si ahurissantes que j'hésite à les rapporter. On va croire que je les invente. On sourit avec scepticisme lorsque je dis que Paris a, lui aussi, son métro. Avons-nous seulement des tramways, des omnibus?... L'un demande, et ce ne sont plus des enfants mais bien des ouvriers instruits, si nous avons aussi des écoles en France... Que tous les ouvriers, chez nous, soient très malheureux, il va sans dire, puisque nous n'avons pas encore « fait la révolution ». Pour eux, hors de l'U. R. S. S., c'est la nuit. A part quelques capitalistes éhontés, tout le reste du monde est dans les ténèbres » (3). Et l'auteur de conclure : « La moindre protestation, la moindre critique, est passible des pires peines, et du reste aussitôt étouffée. Et je doute qu'en aucun autre pays, fût-ce dans l'Allemagne de Hitler, l'esprit soit moins libre, plus comblé, plus craintif (terrorisé), plus vassalisé! » (4).

(1) La fameuse auto-critique qui est admise.

(2) Il est aussitôt suspecté, traité de contre-révolutionnaire, et court souvent le risque de la prison et du camp de concentration. L'expression « malheur à... » n'a rien du tout d'une formule littéraire. Elle est à prendre au sens littéral.

(3) GIDE, *Retour de l'U. R. S. S.*, Paris, Gallimard, p. 49-55. Il faudrait transcrire tout ce chapitre.

(4) GIDE, *Retour de l'U. R. S. S.*, Paris, Gallimard, p. 67.

On le voit : la liberté, c'est vraiment... pour demain. « Dans un véritable État socialiste, l'individu prime tout (1). En dernière analyse, le but du socialisme n'est pas de fournir un plus grand nombre et une meilleure qualité de maisons, de vêtements, de produits alimentaires, mais de donner à la personnalité humaine sa pleine liberté d'expression et de développement. Voilà quelle est sa véritable raison d'être. Et je me demande si les soviets, avec leurs méthodes actuelles, y parviendront jamais » (2). Qui ne se le demanderait ?

Nul n'ignore l'existence des camps de concentration soviétique, les nombreux assassinats de la Tchéka et du Guépéou; des événements tout récents, où l'on a vu de nombreux grands chefs communistes d'hier condamnés à mort, ne nous font envier à aucun titre le régime de la dictature du prolétariat. Vraiment, c'est vers d'autres formules qu'il faut chercher pour réaliser le bonheur des peuples, y compris et surtout des ouvriers et des paysans.

« Pour tenir lieu du sentiment moral de la responsabilité, — que détruit le matérialisme communiste, — il n'y a que le terrorisme, tel que précisément nous le voyons maintenant en Russie, où les anciens camarades de conspiration et de lutte se détruisent les uns les autres » (n. 23).

Et l'encyclique de rappeler les horreurs du communisme en Russie, au Mexique et en Espagne (3).

VI. CONCLUSION.

Elle sera brève : nous ne pouvons croire au communisme comme moyen de salut des individus et des sociétés. Il est une doctrine de « fausse rédemption » (n. 8).

(1) A condition de remplacer le mot « individu » par le mot « personne humaine » — et c'est la pensée de l'auteur, — l'affirmation est nettement chrétienne.

(2) CITRINE, *A la recherche de la vérité en Russie*, Paris, Berger, p. 161.

(3) Hélas ! les horreurs antichrétiennes ne sont pas en Espagne le seul fait des « Rouges ». Divers témoignages sérieux montrent que Franco, entre autres procédés injustifiables, fait massacrer les prisonniers de guerre !

2^e PARTIE : LA BATISSE DE « LA SEULE CITÉ VRAIMENT HUMAINE » (N. 7) (1)

« Après avoir exposé les erreurs et les moyens d'action violents et trompeurs du communisme bolchevique et athée » (n. 25), l'encyclique expose, en un bref raccourci, les enseignements de la raison et de la foi sur l'homme, la famille, la société, l'économie, l'État, Dieu, en rappelant la doctrine de diverses encycliques précédentes de Léon XIII ou de Pie XI sur ces sujets. L'essentiel de cette doctrine étant connu de nos lecteurs, nous ne nous y arrêtons pas. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence la page magnifique où l'encyclique montre comment la doctrine de l'Église fusionne, en un tout harmonieux et centré, félicité céleste et félicité terrestre relative, autorité et liberté, individu et État, patrie et humanité.

Quand elle enseigne cette lumineuse doctrine, l'Église n'a pas d'autre but que de réaliser l'heureux message chanté par les anges sur la grotte de Bethléem, à la naissance du Rédempteur : « Gloire à Dieu... et... paix aux hommes... » (n. 17) : paix véritable et vraie félicité, même ici-bas, autant qu'il est possible, en vue de préparer la félicité éternelle, mais paix réservée aux hommes de bonne volonté. Cette doctrine se tient à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des partis ou des systèmes qui s'y rattachent; elle garde toujours l'équilibre de la justice et de la vérité; elle réclame

(1) Voici le plan de cette seconde partie : la bâtisse de « la seule Cité vraiment humaine ».

I. La condamnation du régime économique actuel.

II. La condamnation de la manière de faire de catholiques.

III. Les devoirs du temps présent.

1. La création de nouvelles institutions.

2. La réforme des mœurs.

A. La vie chrétienne intégrale.

B. Les vertus requises pour la bonne marche.

1^o Le détachement.

2^o La charité chrétienne.

3^o La justice stricte ou commutative.

4^o La justice sociale.

5^o Diffusion de l'esprit social.

6^o Prière et pénitence.

IV. Conclusions.

la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu avec celle de l'État, la personnalité humaine du subordonné avec l'origine divine du pouvoir; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples, sentiment fondé sur l'amour de Dieu, père, premier principe et fin dernière de tous les hommes. Elle ne sépare pas le souci modéré des biens temporels de la sollicitude pour les biens éternels. Si elle subordonne les premiers aux autres, suivant la parole de son divin Fondateur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît », elle est bien loin toutefois de se désintéresser des choses humaines et d'entraver le progrès et les avantages matériels; au contraire, elle les aide et les favorise de la manière la plus raisonnable et la plus efficace (n. 34).

Et l'encyclique d'ajouter :

« Il faut que cette doctrine passe dans la pratique de la vie; voilà pourquoi la tâche la plus urgente, à l'heure actuelle, c'est d'appliquer énergiquement les remèdes appropriés et efficaces pour détourner la révolution menaçante qui se prépare » (n. 39).

I. LA CONDAMNATION DU RÉGIME ÉCONOMIQUE ACTUEL.

L'encyclique ne rappelle plus expressément les enseignements de *Quadragesimo Anno* sur la conformité avec le droit naturel des principes institutionnels du capitalisme théorique et sur l'illégitimité en droit naturel de maintes pratiques du capitalisme concret. En divers endroits de l'encyclique, on retrouve seulement le rappel de quelques points à condamner ou de quelques principes à réaliser en droit naturel et chrétien.

« En notre temps, par suite d'une mauvaise répartition des biens, règne une misère anormale » (n. 8).

Ce sont « objectifs parfaitement légitimes » que de « vouloir l'amélioration du sort des classes laborieuses, supprimer les abus réels provoqués par l'économie libérale, et obtenir une répartition plus équitable des richesses » (n. 15).

« Patrons et industriels chrétiens, vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations ».

On ne saurait donc trop le répéter à un certain nombre de catholiques sourds et myopes : l'Église se refuse à bénir le régime économique concret, tel qu'il est aujourd'hui réalisé, et notamment la répartition actuelle de la richesse.

II. LA CONDAMNATION DE LA MANIÈRE DE FAIRE DE CATHOLIQUES.

Il n'y a pas que le régime à critiquer : il faut aussi blâmer la conduite d' « un trop grand nombre de personnes qui, même dans les pays catholiques, ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom » (n. 43).

On combattra cette incohérence, cette discontinuité dans la vie chrétienne, que Nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent, avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes; d'où scandale pour les faibles, et facile prétexte offert aux méchants de jeter sur l'Église elle-même le discrédit » (n. 55).

Recueillons les reproches de l'Église à ses fils infidèles.

D'abord, manque de justice et manque de charité :

« Quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des causes dont ils ne sont pas responsables, et, à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans la pratique quotidienne » (n. 47).

L'Église condamne ensuite les patrons et industriels, chrétiens de nom seulement, qui refusent encore aux ouvriers la reconnaissance de droits qu'elle leur a reconnus ou qui se montrent adversaires du mouvement ouvrier chrétien, « que Nous avons Nous-même recommandé » (n. 50). Un patron n'est donc pas catholique intégral qui refuse sa sympathie agissante et son soutien au mouvement ouvrier chrétien. Il n'est pas tenu d'adopter tous et chacun des projets de celui-ci dans leur nature ou dans leur teneur; il doit lui prêter une bien-

veillante audience et se montrer concrètement sympathique à ses efforts.

« Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de certains droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Église lui a explicitement reconnus. Que faut-il penser des manœuvres de quelques patrons catholiques qui, en certains endroits, ont réussi à empêcher la lecture de Notre encyclique *Quadragesimo anno*, dans leurs églises patronales ? Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-même recommandé ? N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété, reconnu par l'Église, pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent ? » (n. 50).

III. LES DEVOIRS DU TEMPS PRÉSENT.

1. *La création de nouvelles institutions.*

L'encyclique *Quadragesimo Anno* avait longuement développé la nécessité de la réforme des institutions et montré comment le Droit naturel lui-même suggérerait pour le mieux-être social l'instauration d'une organisation des professions. L'encyclique *Divini Redemptoris* ne fait que rappeler brièvement ces enseignements, en soulignant que seules ces institutions nouvelles permettront de faire régner parfaitement dans le monde économico-social justice et charité.

« Si l'on considère l'ensemble de la vie économique, — Nous l'avons dit déjà dans Notre encyclique *Quadragesimo Anno* — ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité » (n. 54).

L'encyclique *Divini Redemptoris* ajoute cependant une précision qui n'était pas exprimée dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*.

Dans l'évolution actuelle du monde, il est souvent impossible à l'employeur isolé de prendre telles mesures que la justice réclame impérieusement, tandis qu'une entente des employeurs leur permettrait de réaliser collectivement cette justice. En pareilles circonstances, se grouper devient *un devoir* de conscience (1). En notre siècle encore tout imbu de libéralisme, beaucoup de catholiques, libéraux qui s'ignorent, ne sont pas sensibles à ce *devoir* de groupement. Individualistes farouches, ils croient avoir rempli toute leur tâche quand ils ont fait personnellement leur possible. L'encyclique souligne ce devoir nouveau.

« Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite » (n. 53).

2. La réforme des mœurs.

Dans l'encyclique *Divini Redemptoris*, l'Église ne s'attarde guère à l'exposé de la réforme des institutions. Elle revient au contraire avec une particulière insistance sur la nécessité de la réforme des mœurs. C'est que celle-ci est la condition indispensable du succès de celle-là.

Il faut un retour sincère à la vie chrétienne intégrale, déclare-t-elle d'abord en général, puis elle précise les vertus que requièrent particulièrement les exigences de la vie économico-sociale.

A. La vie chrétienne intégrale.

« Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Église, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans

(1) Ajoutons que l'intérêt patronal parle dans le même sens. Si le groupement n'intervient pas, ou si le groupement n'intervient que limité aux gens de bonne volonté (tel fut le cas des allocations familiales en Belgique), l'État finira par intervenir. L'individualisme conduit à l'étatisme. Mais les individualistes ont la sagesse courte et la vue basse!

une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Évangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale (n. 41).

« Même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père « en esprit et en vérité » (n. 24).

B. Les vertus requises pour la bonne marche de la vie économique-sociale.

Il faut que le catholicisme des catholiques ne soit pas une peinture de façade mais une réalité intérieure et solide, qu'il ne se limite pas à quelques pratiques de piété mais vise à l'intégration de toutes les activités de la vie selon l'esprit de l'Évangile.

Ce catholicisme sincère se traduira, notamment, par la pratique généreuse des vertus qui regardent la vie économique-sociale et qui sont la condition sine qua non de la bonne marche de celle-ci.

1^o Le détachement des biens de la terre.

Nul n'ignore que le grand moteur de la vie économique est le désir du gain personnel. Il y a là un fait psychologique de base et un instinct humain qu'il est vain de vouloir nier et qu'il est utopique d'espérer supprimer. Le communisme russe lui-même, devant la faillite du salaire uniforme pour tous et de la collectivisation agraire absolue, a été contraint d'en tenir compte. L'Église n'a jamais rêvé, elle, de détruire cet instinct, elle en a solennellement reconnu la légitimité. Sa défense de la propriété privée en est la preuve.

Mais si elle en admet la légitimité foncière, elle est loin d'en approuver tous les excès. En ce domaine comme dans celui de

tous nos autres instincts, elle, qui croit au péché originel et se refuse à admettre l'utopie rousseauiste, si répandue en notre monde moderne, de la bonté native de l'homme, elle ne cesse de prêcher la nécessité de la domination par l'homme de ses tendances spontanées. L'homme peut désirer posséder; la justice sociale exige même que tous les hommes — et non une minorité — possèdent, mais l'homme doit savoir garder une mesure dans ses désirs des biens terrestres, il doit en être suffisamment détaché affectivement et ce détachement est la condition même de son honnêteté. Seul, il lui permettra de rester juste dans les moyens d'acquisition de ces biens, de rester tempérant dans leur emploi, charitable et fraternel dans leur usage.

« Bienheureux les pauvres en esprit », telles furent les premières paroles tombées des lèvres du Divin Maître, dans le sermon sur la montagne. Cette leçon est plus nécessaire que jamais, à notre époque de matérialisme avide des biens et des jouissances terrestres. Tous les chrétiens, riches ou pauvres, doivent tenir toujours leurs regards fixés vers le ciel, et ne jamais oublier que « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir ». Les riches ne doivent pas mettre leur bonheur dans les biens de la terre ni consacrer le meilleur de leur effort à la conquête de ces biens; mais qu'ils se considèrent comme de simples administrateurs, tenus de rendre des comptes au Maître suprême, qu'ils se servent de leurs richesses comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien; qu'ils ne manquent pas de distribuer leur superflu aux pauvres, selon le précepte évangélique. Sinon, ils verront se réaliser pour eux-mêmes et leurs richesses le jugement sévère de l'Apôtre saint Jacques : « A vous, maintenant, riches ! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries et vos vêtements sont mangés des vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et comme un feu dévorera vos chairs. Vous avez amassé des trésors de colère dans les derniers jours ».

Quant aux pauvres, tout en cherchant selon les lois de charité et de justice à se pourvoir du nécessaire et même à améliorer leur sort, ils doivent toujours rester, eux aussi, « des pauvres en esprit », plaçant dans leur estime les biens spirituels au-dessus des biens et des jouissances terrestres. Qu'ils se souviennent qu'on ne réussira jamais à faire disparaître de ce monde les misères, les douleurs et les tribulations, qu'à cette loi personne n'échappe, pas même ceux qui en apparence semblent très heureux. Il faut donc à tous la patience,

cette patience chrétienne qui réconforte le cœur par les promesses divines d'un bonheur éternel. « Prenez donc patience, mes frères, — dirons-Nous encore avec saint Jacques, — jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez : le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche » (n. 44 et 45).

2^o *La charité chrétienne*

Le détachement des biens terrestres, s'il est une condition de la bonne marche de la vie économique-sociale, ne suffit pas, à lui seul, à tout assurer. Il est comme le fondement de l'édifice, il n'en est pas la bâtisse. Il est davantage une vertu qui rend possibles les vertus proprement sociales qu'une vertu directement sociale en lui-même. Il ne réalise pas, par lui-même, les contacts sociaux; ce rôle est dévolu à d'autres vertus, notamment et principalement à la charité.

Il y a un remède encore plus efficace, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne « patiente et bonne », qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation; charité qui, depuis les débuts du christianisme, a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves. Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent encore aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, depuis les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies (n. 46).

Nous désirons que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le Divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie. Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais en même temps terribles que le Juge suprême prononcera dans la sentence du Jugement dernier : « Venez, les bénis de mon Père : — car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. — En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ». Et d'autre part : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : — car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne

m'avez pas donné à boire. — En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait ».

Ainsi donc, pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain. Le « commandement nouveau » (comme l'appelle Notre-Seigneur), la charité chrétienne contient une puissance divine de régénération; si on l'observe fidèlement, elle fera naître dans les âmes une paix intérieure que le monde ne connaît pas; elle apportera un remède efficace aux maux qui tourmentent l'humanité (n. 47-48).

3^o *La justice stricte ou commutative.*

Si la charité était sincère et totale, elle suffirait à tout. Celui qui aimerait vraiment son prochain, comment pourrait-il être injuste envers lui? Bien mieux, comment, non content de réaliser intégralement la justice, n'irait-il pas spontanément au delà de ses devoirs stricts pour chercher à réaliser le bien-être et le bonheur de ceux qu'il aime?

Malheureusement, plus d'un catholique a une notion singulièrement étriquée et caricaturale de la « charité ». Le mot même de « sermon de charité » prête à équivoque et peut contribuer à en induire certains à une conception erronée et ridiculement étroite de cette vertu immense et magnifique. Il en va de même sur le terrain strictement économique et social. Nombre de patrons d'hier croyaient pouvoir remédier aux insuffisances habituelles des salaires qu'ils payaient par des « charités » occasionnelles, parfois très abondantes. On remarquera avec quelle vigueur l'encyclique réproouve cette mentalité.

« Puisque, selon l'Apôtre, tous les devoirs se ramènent au seul précepte de la charité, cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice, comme le devoir de ne pas tuer et de ne pas commettre de vol; une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent : lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les

ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité » (n. 49).

Nous avons cité plus haut certaines manières de faire de catholiques que réprouve nommément l'encyclique.

Il n'y a pas que les patrons qui doivent vivre en justice et en charité : c'est aussi, au titre d'homme et de chrétiens, le devoir des travailleurs. L'encyclique ne manque pas de le rappeler.

Que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice à l'égard des employeurs; qu'ils en soient bien persuadés, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts (n. 53).

4^o *La justice sociale.*

Les encycliques récentes donnent de plus en plus droit de cité et force de doctrine à la « justice sociale ». La notion de justice sociale va en se précisant et nous verrons tantôt telle conclusion que l'encyclique en tire qui n'avait jamais encore été exprimée avec semblable netteté.

La justice stricte ou commutative fixe les droits et devoirs des humains dans les échanges de biens. Elle règle les principes qui doivent régir les relations commerciales; elle intervient notamment pour délimiter partiellement les justes normes des salaires.

Mais les relations entre humains ne se bornent pas à des relations d'échange entre individus ou entre groupements. Il y a aussi des rapports, non commerciaux, des individus entre eux, des individus vis-à-vis des groupements sociaux, des individus vis-à-vis de la collectivité et réciproquement. Ces rapports, c'est la justice sociale qui a mission de les régler. Elle leur fixe comme norme le bien commun : mot abstrait, et qui le reste, hélas ! en beaucoup d'esprits. Ce bien commun a chair et os : on dirait mieux le bien de tous, le bien de la masse.

L'encyclique détermine quelques exigences concrètes de cette justice sociale : le salaire familial (1), le « propriétéariat » pour tous, les assurances sociales.

(1) Le texte de l'encyclique permet, semble-t-il, de dirimer une question controversée : à quel titre est dû le salaire familial ? On peut répondre : il résulte d'une double exigence de la justice commutative et de la justice sociale conjuguées.

« Mais la justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné; qu'on les mette en mesure d'acquiescer un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité; qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage » (n. 51).

Et l'encyclique de reprendre ici un texte de *Quadragesimo Anno* dont l'Église veut souligner l'importance, qui condamne implicitement tout conservatisme, et qui montre quand l'organisme économique réalisera sa fin de bien commun.

« Nous réitérons la déclaration que Nous avons faite dans l'encyclique *Quadragesimo Anno* : « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice » (n. 52).

Tant que cet idéal ne sera pas réalisé, aucun catholique digne de ce nom, ne pourra déposer les armes du bon combat social.

A un autre endroit, l'encyclique tire des requêtes de la justice sociale une autre conclusion : celle du devoir et du droit de l'État d'exiger des grosses fortunes des décapitations pour le bien commun. On se trouve ici devant une affirmation antiploutocratique dont on remarquera la netteté et la vigueur. Elle n'est du reste qu'une conséquence immédiate du Droit naturel qui veut que les biens terrestres contribuent effectivement au bien-être de tous. L'immense richesse n'est pas légitime au temps où il reste, dans la masse, des hommes de bonne volonté qui n'ont point des conditions matérielles et culturelles de vie dignes d'un homme.

« En outre, l'État ne doit rien négliger pour créer ces conditions matérielles de vie, sans lesquelles une société ordonnée ne peut subsister, et pour fournir du travail, spécialement aux pères de

famille et à la jeunesse. A cette fin, qu'on amène les classes possédantes à prendre sur elles, vu l'urgente nécessité du bien commun, les charges sans lesquelles ni la société humaine ne peut être sauvée, ni ces classes elles-mêmes ne sauraient trouver le salut. Mais les mesures prises dans ce sens par l'État doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui, de fait, détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse, au grand détriment d'autrui » (n. 75).

5^o *Diffusion de l'esprit social.*

Nul de ceux qui l'ont étudiée n'ignore combien la doctrine sociale de l'Église est inconnue ou méconnue de nombre de catholiques. Il suffit de lire certains journaux catholiques, d'assister à des réunions d'hommes politiques catholiques discourant des questions sociales, pour voir avec quelle candeur, quelle bonne foi, quel esprit militant, l'on y défend des thèses en contradiction cachée et parfois directe avec l'esprit ou même avec les enseignements formels des encycliques (1). Il est plus d'un catholique qui ne parvient pas à voir la différence entre « esprit social » et « esprit socialiste », et qui qualifie libéralement de mesure socialiste ce qui n'est ni plus ni moins qu'une mesure authentiquement et chrétiennement sociale. Ces gens, qui ne sont pas tous primaires, n'ont évidemment jamais réfléchi à ce qu'exige la justice sociale, ni médité les encycliques (2). L'Église qui n'ignore pas ces situations demande avec instance que les catholiques étudient sa doctrine sociale.

« Pour donner à cette action sociale une plus grande efficacité, il est indispensable d'étudier et de faire connaître toujours davantage les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Église, et sous l'égide de l'autorité établie par Dieu dans l'Église. Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique

(1) Nous ouvrirons peut-être quelque jour nos dossiers. Mais pour montrer que nous ne parlons pas en l'air, nous pourrions citer tel grand journal catholique qualifiant de noms que nous nous refusons à reproduire la doctrine d'une citation à peu près textuelle de *Quadragesimo Anno* que l'ignorance sociale du journaliste n'avait pas identifiée parce qu'elle faisait partie du discours d'un adversaire !

(2) Il est de mode actuellement en Belgique dans les diverses fractions politiques catholiques de faire appel aux encycliques et de s'en réclamer. Nous demandons combien parmi ceux qui en parlent les ont lues non pas une fois et rapidement mais les ont étudiées et approfondies ? combien seraient à même de réussir un examen un peu nuancé sur leur contenu ?

et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense, en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Église la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer, comme norme de la vie morale, par l'accomplissement consciencieux des multiples devoirs sociaux » (n. 55).

L'encyclique sait tellement l'urgence de cette formation sociale des catholiques qu'elle y revient à plusieurs endroits.

« L'Action catholique doit s'appliquer d'abord avec un soin spécial à former ses membres et à les préparer aux saints combats du Seigneur. A ce travail de formation, d'une nécessité plus que jamais urgente, préliminaire obligé de l'action directe et effective, serviront certainement les cercles d'étude, les Semaines sociales, les cours méthodiques de conférences et toutes autres semblables initiatives, aptes à faire connaître la solution chrétienne des problèmes sociaux » (n. 64).

Une fois formés, les militants s'efforceront de diffuser cet esprit chrétien dans l'apostolat d'homme à homme.

« Outre cet apostolat individuel, bien souvent caché, mais extrêmement utile et efficace, c'est le rôle de l'Action catholique de répandre largement, par la parole et par la plume, tels qu'ils émanent des documents pontificaux, les principes fondamentaux qui doivent servir à la construction d'un ordre social chrétien » (n. 66).

6^e Prière et pénitence.

A tous ces remèdes mixtes, qui relèvent à la fois du terrain naturel et du terrain surnaturel, l'encyclique recommande de joindre l'esprit de prière et de pénitence. L'équipement du militant catholique n'est complet que s'il comporte, en plus des autres, les armes invisibles mais puissantes du pur surnaturel.

« Mais « si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille son gardien ». Aussi, comme dernier et très puissant remède, Nous vous recommandons, Vénérables Frères, de promouvoir et d'intensifier, le plus efficacement possible, dans vos diocèses, le double esprit de prière et de pénitence chrétienne. Quand les Apôtres demandèrent au Sauveur pourquoi ils n'avaient pu, eux, délivrer de l'esprit malin un démoniaque, le Seigneur répondit : « De pareils démons ne se chassent que par la prière et par le jeûne ». Le mal qui aujourd'hui

ravage l'humanité ne pourra de même être vaincu que par une sainte et universelle croisade de prière et de pénitence » (n. 59).

IV. CONCLUSIONS.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure quel doit être l'anticommunisme des catholiques.

Quadragesimo Anno nous avait déjà dit qu'il ne pouvait être fait d'apathie ou de simples déclarations verbales :

« Nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insoucians de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière ».

Il n'est pas davantage fait de conservatisme économique-social :

« Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie, qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société ».

Ces états de choses qui exaspèrent les esprits des masses, ce sont tous les abus du régime capitaliste, que l'encyclique *Quadragesimo Anno* a signalés et que reprend partiellement *Divini Redemptoris* : injuste répartition des richesses (*Quadragesimo Anno* pp. 627-629; *Divini Redemptoris* n. 8, 15), mépris de la dignité humaine du travailleur (*Q. A.* pp. 651-652; *D. R.* n. 49).

Le vrai catholique sera donc à fond anticommuniste et intelligemment anticommuniste; il le sera en connaissant d'abord lui-même, en vivant personnellement dans sa vie professionnelle, en diffusant autour de lui la doctrine sociale de l'Église et l'esprit social chrétien (1). Il ne se contentera pas du rôle de « serre-frein » social; il ne réduira pas sa doctrine économique-sociale à l'anti-étatisme, tout en étant en même temps hostile à l'organisation des professions (2); résolument progressiste, il ne sera pas casse-cou; il ne jouera pas le démagogue mais tiendra pour

(1) L'on voudrait que les catholiques dits « de droite » n'oublient ni *Quadragesimo Anno*, ni la seconde partie de *Divini Redemptoris*; que les catholiques dits « de gauche » n'en négligent pas la première partie.

(2) Il est des gens si myopes qu'ils ne voient pas que le seul moyen d'être antiétatistes c'est d'être « professionnalistes ».

suprême habileté la vérité; il montrera la part de bien-fondé des points de vue de classe, de la sienne comme de celles des autres, des autres comme de la sienne; il reconnaîtra les valeurs respectables qui se trouvent en tout programme; il voudra « le pain, la paix, la liberté » pour tous, et cela avec plus d'énergie que les communistes, mais en leur vrai sens chrétien qui est aussi leur seul vrai sens humain; il sera chrétien social, sachant unir les parts de vérité humaine et du libéralisme et du socialisme, sachant les élargir, les enrichir, les grandir de tout l'apport de la doctrine chrétienne, sachant enfin promouvoir cet esprit social chrétien, obstinément, héroïquement, contre ses propres intérêts personnels, s'il le faut, parce que c'est là le seul salut des sociétés. Tel est le chrétien que réclame le monde moderne et que demandent les encycliques sur le terrain social.

Bruxelles.

R. BOIGELOT, S. I.